Compte-rendu du CTSD du 26 janvier 2022

Présents :
Administration : Mr MAUNY (DASEN), Mr RAYMOND (DAASEN), Mme MASNEUF (secrétaire générale 34) , Mr MUNIER et Mr CAPDEVILLE (DIMEF).
OS : FO, FSU, SNALC, SUD, UNSA,

➢ Déclarations liminaires : SNALC / FO / FSU / SUD. Pas de déclaration de l'UNSA

➢ Réactions du DASEN aux déclarations liminaires :

Beaucoup de sujets relèvent du national. Il ne commentera pas. Il refuse de faire également une bagarre de chiffres.

Il réagit néanmoins au phénomène soulevé par les syndicats sur le harcèlement sur les sites qui incitent à la violence vis à vis des enseignants. Cela relève du fait établissement, pour que cela remonte au niveau du DASEN et afin d'être en capacité d'en évaluer la fréquence. Si cela s'amplifie, il faut que l'institution soit soutenante. Il y a sollicitation de réponses nationales mais localement il peut y avoir des réponses aussi.

Le voeu intersyndical est lu. Mr le DASEN refuse la mise au vote mais le joindra au PV du CTSD.

➢ Propos introductif et point sur la situation sanitaire :

Elle ne s'arrange pas dans le 34 mais le taux d'incidence est en deçà des moyennes nationales et régionales (3516 à l'heure actuelle). Taux de positivité à +28. Les taux sont très hauts. Les taux de vaccinés sont supérieurs à 90% dans le 34. La primo-vaccination augmente. Le taux d'hospitalisation augmente mais il n'est pas lié au taux de positivité. Omicron est plus contagieux mais il développe moins de formes graves. On a moins peur des conséquences et il y a un relâchement dans les comportements. Il semblerait que nous allons arriver à un plateau et redescendre mais en décalage et en retard par rapport au national.

Il parle de situation dégradée, déstructurée et déstructurante professionnellement parlant : les élèves vont et viennent et c'est une période complexe du point de vue professionnel et chacun œuvre pour que les conditions d'accueil et d'apprentissage (même en mode dégradé) soient les meilleures possibles. Mr le DASEN nous rejoint sur ce bilan : il est compliqué aujourd'hui de faire son métier. Il a conscience des

difficultés mais voit au quotidien des choses positives en allant sur le terrain à l'aveugle (sans choisir au préalable des établissements).

A la demande des syndicats, le DASEN annonce un point sanitaire tous les 15 jours en visio, avec les OS élues en CTSD.

Mme la secrétaire générale indique que les masques chirurgicaux et FFP2 sont dans les circonscriptions. Les livraisons sont en cours car notamment pour les remplaçants ils ont été livrés à la DSDEN.

Il y a présentement 300 classes fermées sur 4200 classes.

Le SNALC interroge l'administration sur les capacités actuelles de remplacement ; les difficultés sont-elles accrues ? Le DASEN répond que les situations de classe sans enseignant augmentent mais on est un département où le taux d'absence des enseignants n'est pas des plus forts. Cela reste contenu. Il y a mobilisation de toutes les ressources pour augmenter le potentiel de remplacement et des recrutements de contractuels + candidats au concours sur liste complémentaire sur le 1er degré.

La situation est compliquée mais contenue et maintenue. C'est aléatoire d'un collège à un autre ou d'une circonscription à l'autre. L'ouest du département est moins touché que l'est du département ou la ville de Montpellier.

➢ Dotation collèges :

M. le DASEN dit avoir entendu les remarques dans les déclarations concernant cet ordre du jour.

Quelques chiffres : pour la rentrée 2021, 45857 élèves étaient attendus mais il n'y en a eu que 45642 au réel (-215). Une piste d'explication : la légère augmentation de l'instruction en famille dans le second degré (mais pas à hauteur de 215 élèves).

46007 en 2022 soit + 150 élèves par rapport au réel 2021. 5 ETP créés dans le 34 (dotation en positif, le 34 étant le seul département à ne pas perdre de moyens). En CTA, -9 emplois sont prévus sur les collèges de l'académie.

La démarche favorise cohérence et continuité et se veut équitable. La répartition se base sur :

- **Education prioritaire** (maximum 25 élèves / classes).
- D'autres établissements que les REP sont regardés attentivement : **pas plus de 30 élèves** dans un niveau partout dans le Dép. Cela a été pris en considération.
- **AED pré-professionnalisation** : 6h avaient été récupérées dans les DG. Cette année, pas de retrait. Cela a été annoncé aux chefs d'établissements mais en cas de démission, récupération de la dotation AED pré-pro. Le SNALC se satisfait d'avoir été entendu sur ce point.
- **Création de 7 divisions**.
- Analyse de prévisions à prévisions : la répartition fait H/E à 1.14 comme l'an dernier ; le E/D est le même 26.46 (le SNALC n'est pas d'accord ; 26.32 l'an dernier) ; le taux d'HSA moyen est identique (7.89).
- **Equilibre** => cette rentrée, regard attentif sur l'augmentation des effectifs, et les effets de seuil déclenchent souvent une ouverture de division (selon le cumul de difficultés et si la structure le

permet). Les flux de population sont regardés à certains endroits et lorsque c'est possible on fait une ouverture tôt.

- Cas de 3 collèges avec 1 ou 2 niveaux à 30 élèves, sont placés **sous surveillance**. St Clément : classé dans les collèges favorisés / Vendres et Sérignan : problème de structure qui empêche l'ouverture. On regarde aussi les montées d'effectifs en 1er degré : Sérignan il y a des flux / Vendres : moins d'inquiétude sur l'avenir.

- Aujourd'hui Lucie Aubrac pose souci car n'est pas éducation prioritaire mais il est en cumul de difficultés. La Dullague et Aubrac n'ont pas de gros écarts avec les REP de Béziers, et l'administration reconnait « qu'ils recueillent les élèves exclus de Perrin et Riquet » ; regard attentif sur ces établissements.

- Le DASEN distribue aujourd'hui **uniquement les 29h/classe** (26h+3h) de l'enseignement obligatoire et les heures statutaires. Pas d'autre marge à ce moment de l'année. Le but est de consolider les choix des établissements (autonomie décisionnelle) car ces marges ne sont pas remises en question. Les ajustements traiteront des ouvertures / fermetures ou 1 ou 2h d'aide et de soutien aux établissements mais ce sera plus tard dans l'année. Il n'y a toujours pas de CTSD d'ajustements 2nd degré...

Les OS font remarquer que le niveau 6ème sur Béziers est très rempli. Le DASEN indique que le CD prévoit cela pour 2022, 2023 et 2024. Ensuite il y aura une ouverture de collège à Maraussan qui fluidifiera Béziers. Du modulaire sur Perrin est envisageable.

Kraft : a encore une capacité d'accueil mais il est à l'écart géographiquement. Béziers augmente ses effectifs au constat de rentrée pour le 1er degré => pas de baisse de flux (contrairement à Montpellier). C'est le collège Henri IV qui va bénéficier de l'ouverture de Maraussan mais il y aura aussi des impacts sur les autres collèges (à l'identique de Montpellier Port Marianne).

Aubrac : il y aura un arbitrage à faire. L'administration préfère laisser les effectifs/classe en l'état et permettre de faire des 1/2 groupes. Si on ouvre en structure, on aura toujours un nombre d'élèves important par classe. Laisser des salles de libres (donc pas d'ouverture) permet de dédoubler. Sur cette réponse le SNALC est peu convaincu : donner une dotation pour dédoubler suggère l'emploi d'HSA, et cela ne touchera pas tous les enseignements… N'y a-t-il pas là une économie de moyens ?

Le SNALC fait part de ses inquiétudes concernant les établissements affichant les effectifs par classe les plus favorables (19 élèves) : M. le DASEN estime que les 3h de marge ne sont pas utiles pour eux, et indique que s'il avait la possibilité de rogner cette marge, il le ferait. Mais c'est un engagement institutionnel, il n'y touchera pas même pendant la phase d'ajustement. Il précise à l'occasion que pendant cette phase, les ouvertures ne se feront pas à 29h. Idem pour les fermetures (car il prend en compte les conséquences que cela engendre en juin).

Les OS notent la légère augmentation de la dotation (+5ETP en HP) mais nuancent cette augmentation car il y a aussi augmentation démographique dans le 34. H/E : 1.14 et depuis 2015, le niveau est bas. Il y a un retard accumulé et la pandémie a aggravé les choses. Par ailleurs, les HSA étaient en forte augmentation l'an dernier et affichent encore une légère augmentation cette année. Il y a 40 établissements qui dépassent le ratio de 8% ! Le DASEN répond que les SEGPA ne génèrent pas d'HSA ce qui engendre des écarts entre établissements.

Les OS interrogent sur un certain nombre de cas particuliers :

- Gignac, Lodève idem. Pour Lodève = -33h pour une division supprimée. DASEN : différentiel en heures statutaires parfois, heures liées à la section sportive qui n'est plus là... La base reste +29 ou -29, le différentiel que l'on peut constater vient de ces heures statutaires.
- Lansargues : perte d'élèves entre 4ème et 3ème ? DASEN : orientation prépa-pro massive parfois.
- Lunel Ambrussum : perte de 2 divisions ; H/E diminue ; montée des effectifs sur les années futures ? ; occitan et atelier théâtre financés sur les moyens établissements => conséquences sur les dispositifs mis en place. DASEN : occitan accompagné 3h, et la sectorisation sur Lunel est problématique et non satisfaisante. Il y a un vrai décalage sur le territoire dans la répartition des élèves d'Ambrussum et Mistral et la dotation est en faveur de Mistral car cet établissement concentre des difficultés. Les OS font remarquer que Mistral a le label REP et Ambrussum non. Pour les flux dus au premier degré, le DASEN en prend compte mais la projection sur Lunel est à la baisse des effectifs sur les 10 prochaines années.
- La situation n'est pas si souple pour les établissements ruraux. St Gervais et St Chinian ont parfois des effectifs chargés. DASEN : il faut raisonner en UPP = la dotation est faite par établissements pour ces 3 UPP mais le traitement par le CE est global sur les 2 entités de l'UPP. Il y a transfert d'élèves par exemple entre St Gervais et Bédarieux d'une année à l'autre.

Le SNALC demande à mettre sous surveillance (effectifs chargés sur certains niveaux) les établissements suivants pour la phase d'ajustement : Vendres sur tous les niveaux, Lucie Aubrac 3ème, Clermont l'Hérault 5ème et 3ème , St André de Sangonis 5ème et 6ème, Paulhan idem, Marcel Pagnol Sérignan 5ème, 4ème et 3ème , Sète Paul Valéry 6ème, Niveau 3ème chargé dans les zones plus favorisées type Lattes, Le Crès, Jacou, St Clément de Rivière.

Les OS questionnent l'administration sur les prévisions d'effectifs en 5ème sur le secteur de Port Marianne (7 établissements concernés). +135 élèves à Port Marianne, avec perte d'une division à Joffre et 2 divisions aux Aiguerelles : comment arrive-t-on à ces chiffres ? DASEN : arrivées sur le département et degré d'incertitude qui a entraîné une division supplémentaire (anticipation possible de revenir dessus). Sur les Aiguerelles, on prévoit entre 7 et 9 divisions en moins d'ici 2024. Le SNALC insiste sur l'impact en terme de postes ; les équipes sont inquiètes.

Pour les dérogations sur ce secteur : elles seront regardées attentivement. S'il y a de la place dans le collège demandé, le droit à la dérogation doit être accordé. Si demandes pour fratries (sans priorité légale) : si assez de place, on les accorde toutes ; si pas assez, refus pour toutes (on ne choisit pas telle ou telle famille). A noter, dans le 34, il y a peu de demandes de dérogations.

Discussion sur le positionnement social de Port Marianne : ce sera comparable à Joffre, assez mixte au final et dans la moyenne départementale. Cet établissement ne sera pas forcément favorisé comme Clémence Royer ou Camille Claudel.

Le SNALC demande à revoir la carte d'implantation des AED, notamment suite à la création de Port Marianne. M.le DASEN indique que cela sera vu en mai juin.

Il insiste, appuyé par d'autres OS, sur la Dullague : création d'une division mais les équipes font remonter des difficultés d'absorption des HSA. Un deuxième conseil pédagogique est prévu le 27, le 1er n'ayant pu trouver des solutions à la situation. Le DASEN indique que l'an dernier, en ajustements, cet établissement avait vu une bascule HP / HSA en effet, suite au même constat. Il y sera attentif.